

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DEPARTEMENT DE
L'AIN*

L'An deux mille vingt-quatre, le treize février
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation
8 février 2024*

Nombre de conseillers présents et représentés : 15
Nombre de pouvoirs : 1

Présents : Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Sébastien YVES, M. Fausto SCHIRRU, Mme Jennifer BASILIO, Mme Elise MOINE, M. Paolo MARTINELLI, Mme Régine CHEVALLET, M. Eric BORDIER, M. Eric VEYRUNES

Excusés : Mme Alexandra TECHER, M. Denis LINGLIN

Pouvoir : Mme Tiphaine PROST donne pouvoir à Mme Amélie MICHAUD

Secrétaire de séance : Mme Jennifer BASILIO

N°2024.11 – Délibération portant sur la modification de la commission municipale d'appel d'offres

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'articles L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort du reste,

Vu le changement de municipalité intervenu en date du 25 avril 2023,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au vote à main levée de liste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Une seule liste souhaite se présenter :

Mme Isabelle PICHARD, membre titulaire ;

M. Sébastien YVES, membre titulaire ;

M. Paolo MARTINELLI, membre titulaire ;

Mme Régine CHEVALLET membre suppléant ;

Mme Jennifer BASILIO membre suppléant ;

M. Eric VEYRUNES membre suppléant.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **DESIGNE** la liste unique telle que présentée comme membre de la commission appel d'offres.
- **DESIGNE** la liste unique, pour faire partie, avec l'autorité habilitée à signer les marchés publics passés par la commune, Président, de la commission d'appel d'offres.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.

A Sergy, le 13 février 2024



Le Maire, C. MOINE